

# L 'écologie ensemble solidaire et citoyenne

Intitulé retenue pour l'évaluation global	Les 15 propositions du RAC :	OUI	NON	PRÉCISIONS DU CANDIDAT.E	note	commentaires
0 - Réduction de 55% des GES d'ici à 2030	Vous engagez-vous dès maintenant à respecter les objectifs européens de réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030, et de les traduire en mesures opérationnelles à court terme ?	OUI		Objectif: Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre d'au moins 60% d'ici 2030 dans tous les secteurs		objectif corespondant à une trajectoire 1,5°C , trajectoire permettant de rélement enclenché la transition, déviter le dépassementd s 2°C et plus juste
1 – Accessibilité aux transports durables	<b>1. Faciliter l'accessibilité aux transports durables :</b>	OUI				
	→ en faisant des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés,	OUI		<b>Mesure:</b> Lancer un plan d'investissement collectif et massif dans le ferroviaire pour moderniser les infrastructures, les matériels roulants et les gares, aux côtés des collectivités et de l'Etat		
	→ en proposant une offre adéquate/ croissante d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux,	OUI		<b>Mesure:</b> Instaurer le premier budget dédié pour un écosystème vélo régional, notamment aux côtés des plus petites collectivités, associations, pour multiplier la pratique par 4 d'ici à 2030 en soutenant les infrastructures sécurisantes et la création de stationnements à chaque point d'arrêt Aléop, et en créant une filière de formation pour la réparation des vélos.		
	→ en proposant une tarification solidaire des transports ferroviaires.	OUI		<b>Mesure:</b> Renforcer la tarification sociale et solidaire pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les plus précaires, les familles monoparentales ou les jeunes, afin que se déplacer soit accessible à toutes et tous		

<b>2 – Développement du transport ferroviaire</b>	<b>2. S’engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles, notamment les «petites lignes», et développer l’offre ferroviaire, en particulier les services express métropolitains pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.</b>	OUI		collectif et massif dans le ferroviaire pour renforcer et améliorer les liaisons interrégionales, pour sauver nos petites lignes comme La Roche-sur-Yon-Bressuire, pour étudier la réouverture de lignes <b>Mesure:</b> Mise en place progressive de services express métropolitains autour des grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans et leurs aires métropolitaines)		
<b>3 –Aucune aide aux projets aéroportuaires</b>	<b>3. Ne plus accorder de subventions publiques et s’opposer aux projets d’extension d’aéroports, s’engager à investir le montant équivalent épargné dans et pour des activités favorables à la transition juste et écologique.</b>	OUI		<b>Mesure:</b> Donner la priorité à la protection des riverains et du climat dans le cadre du réaménagement de l’aéroport de Nantes-Atlantique et demander un moratoire sur l’agrandissement et la hausse de fréquentation de l’aéroport en cohérence avec nos objectifs climatiques.		
	<b>4. Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment lycées) :</b>	OUI				
	→ la mise en place par les régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d’un choix végétarien quotidien d’ici 2025. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que la meilleure option consiste à s’engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.	OUI		<b>Mesure:</b> Proposer une alternative végétarienne quotidienne.		

<b>4 – Alimentation durable dans les lycées</b>	→ 50% de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.	OUI				
				<b>Mesure:</b> Afficher un nouvel objectif de qualité et de local dans les cantines des lycées : 50 % de bio (contre moins de 10 % aujourd'hui... alors que nous devrions déjà être proches de 20 %).		Préciser: local et bio? Réponse: actuellement taux bio = 8,6%. Obj: 50% bio <u>et</u> locale.
	→ la mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.	OUI		<b>Mesure:</b> Doubler le Fonds Social Lycéen et revoir ses critères d'attribution pour répondre aux difficultés des familles et augmenter la prise en charge des transports et des cantines scolaires à travers une tarification sociale		
	<b>5. Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :</b>	OUI				
	→ fixer un objectif ambitieux en matière d'agroforesterie: replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchées),	OUI		<b>Mesure:</b> Mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur transition écologique, avec notamment la mise en place un système complémentaire de soutien des paysans et paysannes qui prennent des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et une feuille de route régionale partagée avec tous les acteurs sur les enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, des haies, du bocage, des sols et des terres agricoles.		

<b>5 – Développement de l'agroécologie</b>	→ développer les alternatives à la fertilisation de synthèse: culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchées),	OUI		<b>Mesure:</b> Mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur transition écologique et les aider à s'adapter au changement climatique. Mobiliser notamment toutes les aides européennes "PAC" à levier régional en faveur de la transition agroécologique permettant de faire face aux accidents climatiques et de réduire l'impact climatique et environnemental des activités agricoles notamment l'usage des engrais chimiques.		Réponse: lié aux FEADER, MAEC. Aujourd'hui les aides sont orientées vers l'élevage. Souhait d'élargir aux légumineuses, végétales. Obj: 25% de SAU pour le bio (11% aujourd'hui). Départs à la retraite, enjeu de succession. La région doit prendre une place pour affecter les terres en priorité à l'AB . Importance d'ouvrir les successions à un maximum de personnes. Différencie aussi avec liste gauche
	→ développer l'agriculture biologique: mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutenir les installations et les transmissions en bio.	OUI		<b>Mesure:</b> Créer 3500 emplois supplémentaires d'ici 2027 pour une agriculture locale, non délocalisable et durable en renforçant l'installation/transmission, notamment en agriculture biologique.		
<b>6 – Soutien à l'élevage durable et à la production de légumineuses</b>	<b>6. Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :</b>					
	→ faire apparaître une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),	OUI		<b>Mesure:</b> Mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur transition écologique et les aider à s'adapter au changement climatique, en utilisant le levier de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC)		
	→ supprimer les aides FEADER aux élevages industriels,	OUI (voir comm en- taire)		Nous aurons une politique ambitieuse pour transformer progressivement les pratiques et pour favoriser les formes d'élevage les plus respectueuses de l'environnement, du climat, et des impératifs biologiques des animaux. Beaucoup d'éleveurs agissent ou veulent agir ; nous serons à leur côté. Nous tiendrons compte de la difficulté que présenterait pour les éleveurs dont les bâtiments sont déjà existants une remise en cause trop brutale de leurs conditions d'activité et travaillerons avec eux pour rendre viable et rentable cette transition		

<p>→ stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).</p>	<p>OUI (voir comm en- taire)</p>		<p>"..." (idem réponse précédente)</p>		<p>A préciser Réponse: confirme qu'il n'y aura pas d'aide. Mécanismes incitatifs. Accompagnements.</p>
<p><b>7. Elaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec la Préfecture de Région :</b></p>	<p>OUI</p>				
<p>financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,</p>	<p>OUI</p>				

<p><b>7 – Plan de relance régional pour le climat</b></p>	<p>→ exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que: les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération).</p>	<p>OUI</p>	<p><b>Mesure:</b> Réaliser un milliard d'euros d'investissement supplémentaire sur le mandat, financé par des obligations vertes.</p>	<p>Besoin de plus de précision Réponse: avant de parler de la 5G, déjà avoir la 3G partout. Dimension de service public d'accès à la connexion (services publics, foyers...). Question aussi des zones blanches: un observatoire régional de la santé environnemental sera créé. S'assurer aussi que les entreprises restent sur le territoire avec un niveau de connectivité efficace. Equilibre à trouver. Question des data centers: en installer dans la région pour limiter l'impact du numérique, avec une démarche écologique. Aides régionales seront conditionnées sur la démarche environnementale des projets. Infrastructre routières: pas question de les encourager. Uniquement les infrastructures ferroviaires, alternatives à la voiture. Développer les cars à énergie propre. Développer offre de service train et cars Aérien: consensus des élus locaux (St Algnan et Rezé) pour encadrer le trafic. CAhier d'acteur déposé en 2019, réactualisé. Pas question d'extension. Si aménagement à faire: sera sur le foncier actuel. PRiorité: protection des riverains et travailleurs de la zone. Moratoire. POsitionné sur 56 000 mouvements/an sur Nantes Atlantique. Transfert de aviation de loisir sur aérodromes de la région. Sont subventionnés en partie par la région. MAis voir à quoi servent les subventions. Si sert à sécurité, et compatible avec environnement OK. Nécessité d'avoir bus à haut niveau de service pour limiter accès par voiture. Seule liste à se positionner ainsi</p>
<p><b>8. Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs :</b></p>	<p>OUI</p>	<p>Objectif: une région stratégique pour la conversion et la structuration des filières de demain</p>		

<b>8 – Reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs</b>	→ faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure,	OUI		<b>Mesure:</b> Développer des apports en capital dans des secteurs structurants pour accompagner leur transition (ex. automobile, aéronautique) <b>Mesure:</b> Développer la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) avec un observatoire des métiers de demain et la mise en place d'un groupe "veille prospective métiers" pour anticiper les mutations, et veiller à améliorer l'égalité femmes-hommes devant l'emploi.		Position sur Cordemais? 48 M€ de fonds européen dédié au site, non utilisé. La région doit s'emparer du projet et le piloter, accompagner les acteurs locaux et les salariés. De manière plus générale: que fait-on de l'activité de l'Estuaire, principalement orienté sur énergies fossiles.
	→ accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent,	OUI		<b>Mesure:</b> Expérimenter un revenu de transition écologique pour les personnes salariés en reconversion. <b>Mesure:</b> Favoriser tous les "territoires zéro chômeur de longue durée" et territoires et la garantie "un emploi vert pour tous" pour favoriser l'évolution des compétences et des formations qualifiantes.		
	→ réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.	OUI		<b>Mesure:</b> Organiser le dialogue social avec les partenaires pour poser les bases d'un avenir durable pour l'emploi dans les différents secteurs (ex. organisation en Pays de la Loire dès septembre 2021 des "Etats généraux de l'automobile".		
<b>9 – Soutien à la rénovation énergétique auprès des ménages précaires</b>	<b>9. Afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.</b>	OUI				
	accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performante pour passer à l'acte. Ce service public de proximité doit :	OUI				
	→ pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires;	OUI		<b>Mesure:</b> Proposer une avance complète du coût des travaux de rénovation des passoires énergétiques des foyers les plus précaires.		

<b>10 – Développement du service public de performance énergétique de l'habitat</b>	→ proposer une information, un conseil et un accompagnement personnalisé et indépendant,	OUI	<b>Mesure:</b> Créer une agence régionale de la solidarité énergétique et nommer des ambassadeurs et ambassadrices de la solidarité énergétique pour repérer les foyers en situation de précarité énergétique.		
	→ couvrir tout le territoire et être accessible à toutes et tous,	OUI	"..." (idem réponse précédente. L'agence régionale de la solidarité énergétique couvrira l'ensemble du territoire)		Lien avec structures déjà existantes?
	→ proposer des financements suffisants, notamment par le biais de sociétés de tiers-financement régionales, et pérennes pour les particuliers. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).	OUI	<b>Mesure:</b> Proposer une avance complète du coût des travaux de rénovation des passoires énergétiques des foyers les plus précaires.		
<b>11 – 100% énergies renouvelables en 2050</b>	<b>11. Construire et déployer une feuille de route vers le 100% énergies renouvelables en 2050 au plus tard, avec une place significative accordée aux projets locaux et citoyens – associant collectivités, habitants, agriculteurs et autres acteurs locaux pour atteindre l'objectif de 15% d'énergie renouvelable citoyenne en 2030. Cette ambition doit se traduire en politiques publiques structurantes, telles que:</b>	OUI	Objectif: Vers une région 100% énergies renouvelables en 2050		
	→ le financement des réseaux régionaux de l'énergie citoyenne pour accompagner des projets, des campagnes d'information et de communication vers les habitants et les collectivités,	OUI	<b>Mesure:</b> Encourager et soutenir les projets d'énergies renouvelables (EnR) citoyens aux retombées locales par de l'aide à l'ingénierie et à l'investissement tout au long du projet		



	encourager l'ancrage territorial des projets, des études et pour l'investissement des citoyens et acteurs locaux,	OUI		"..." (idem réponse précédente)		
	→ la mise à disposition d'une ingénierie pour faciliter les coopérations territoriales	OUI		<b>Mesure:</b> Soutenir les territoires à Énergie Positive (TEPOS) avec de l'aide pour l'animation et l'ingénierie via un fonds dédié.		
<b>12 – Soutien à l'ingénierie de transition écologique des collectivités</b>	<b>d'une ingénierie d'animation des démarches de transition écologique dans les collectivités ou territoires de projet pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux. Ce soutien peut prendre la forme de (co)financements, de formations et de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités infrarégionales</b>	OUI		<b>Mesure:</b> Organiser un dialogue permanent entre la Région et les élus locaux et élues locales avec des conférences thématiques dans les territoires pour les mettre en réseau et faciliter le partage d'expériences et les liens avec la Région, notamment sur les projets de transition écologique.		
<b>13 – Mobilisation des habitants sur les enjeux climatiques</b>	<b>13. Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux:</b>	OUI				
	→ développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique,	OUI		<b>Mesure:</b> Soutenir et renforcer considérablement l'ouverture de formations aux emplois de la transition écologique, à tous les niveaux d'étude et de formation. <b>Mesure:</b> Accélérer sur les emplois durables de demain en développant la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) avec un observatoire des métiers de demain et la mise en place d'un groupe "veille prospective métiers" pour anticiper les mutations et adapter les formations.		
	→ définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.	OUI		<b>Mesure:</b> Poursuivre le projet de GIEC régional en renforçant ses missions et son interdisciplinarité, notamment vers les sciences sociales, et partager largement ses résultats pour un état des lieux impartial, indispensable à l'élaboration d'une feuille de route régionale pour le climat.		

14 – Prévention des déchets	14. Promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consigne et autres démarches d'économie circulaire):	OUI				
	→ orienter des budgets spécifiques au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets,	OUI		Objectif: renforcer les moyens dédiés à l'économie circulaire		
	→ lancer des appels à projets dédiés (soutien financier),	OUI		<b>Mesure:</b> Développer l'économie du réemploi et de la réparation (notamment dans les secteurs de l'informatique et du numérique, du bâtiment et de l'automobile) à travers des appels à projets ciblés.		
	→ sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).	OUI		<b>Mesure:</b> Accompagner les TPE et PME dans leur transition vers des démarches d'éco-conception visant à limiter leur usage de matière et à penser la fin de vie de leurs produits (faciliter le réemploi ou le recyclage).		Nous souhaitons avoir plus de précision. Réponse: logique de réindustrialisation pour transition: ex usine de démantèlement d'avion. Usine de semi-conducteurs. 5 grandes filières en tout. Cycle de vie vertueux. Intégrer l'impact climatique de chaque projet...
15 – Adaptation des	15. Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, instaurer des critères de diversification supplémentaires pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques :	OUI		<b>Mesure:</b> Elaborer un plan régional en faveur de l'arbre partout et pour tous (soutien aux plantations, guide des arbres remarquables, cultures et arbres, arbres en ville, biomatériaux, bois-énergie...).		
				<b>Mesure:</b> Mettre en place une plateforme climatique régionale pour construire des outils d'adaptation au changement climatique, associée à des possibilités de financements en matière de recherche, d'innovation et d'investissement pour tous les secteurs (santé, bâtiments, agriculture, tourisme, etc.).		

<b>forets au changement climatique</b>	→ au moins 30% de diversification dès 2 hectares et une maille à 2 hectares (soit pour chaque tranche de 2 ha), obligatoire pour l'obtention,			A travailler dans le cadre de nos mesures sur l'éco-conditionnalité des aides, sur le plan régional en faveur de l'arbre et sur l'adaptation au changement climatique		Diversification des essences prévue dans leur plan? Réponse: objectif de doubler le budget régional pour la biodiversité. Pas de stratégie aussi détaillée que celle du RAC mais peuvent tout à fait l'appliquer. Prise en compte du temps long. Préserver l'existant.
	→ au moins 3 essences dont au moins une essence de feuillu (supérieur à 70%) et une essence autochtone (pour une bonification à 80% du taux d'aide).			A travailler dans le cadre de nos mesures sur l'éco-conditionnalité des aides, sur le plan régional en faveur de l'arbre et sur l'adaptation au changement climatique		IDem réponse

# Le printemps des pays de la Loire

Intitulé retenue pour l'évaluation global	Les 15 propositions du RAC :	OUI	NON	PRÉCISIONS DU CANDIDAT.E	note	commentaires
<b>0 - Réduction de 55% des GES d'ici à 2030</b>	Vous engagez-vous dès maintenant à respecter les objectifs européens de réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030, et de les traduire en mesures opérationnelles à court terme ?					
<b>1 – Accessibilité aux transports durables</b>	<b>1. Faciliter l'accessibilité aux transports durables :</b>					
	→ en faisant des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés,					
	→ en proposant une offre adéquate/croissante d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux,					
	→ en proposant une tarification solidaire des transports ferroviaires.					
<b>2 – Développement du transport ferroviaire</b>	<b>2. S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles, notamment les «petites lignes», et développer l'offre ferroviaire, en particulier les services express métropolitains pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.</b>					
<b>3 –Aucune aide aux projets aéroportuaires</b>	<b>3. Ne plus accorder de subventions publiques et s'opposer aux projets d'extension d'aéroports, s'engager à investir le montant équivalent épargné dans et pour des activités favorables à la transition juste et écologique.</b>			Actuellement aucun financement public régional n'est accordé à des projets d'extension d'aéroports. Concernant la deuxième partie de votre question, je me suis engagé au cours de la présentation de mon plan choc pour l'emploi à investir massivement dans la transition écologique.		

<b>4 – Alimentation durable dans les lycées</b>	<b>4. Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment lycées) :</b>						
	→ la mise en place par les régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d'un choix végétarien quotidien d'ici 2025. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que la meilleure option consiste à s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.			Aujourd'hui, la loi oblige chaque restaurant scolaire à mettre en place un menu végétarien par semaine. Je considère que c'est une bonne mesure. A l'heure actuelle, je considère qu'il ne faut pas aller plus loin. Je tiens pour autant à apporter deux précisions : d'abord je prends l'engagement d'assurer 100 % de viande locale dans les restaurants scolaires d'ici 2027, cela est primordial. Ensuite, je souhaite accompagner l'ensemble de la filière agricole, et de l'élevage notamment, vers une transition agroécologique pour des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.			
	→ 50% de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.			Nous souhaitons garantir une alimentation 100 % locale, bio, sous signes de qualité ou équitable dans les restaurants scolaires des lycées. Nous voulons garantir 30% en bio rapidement et atteindre un objectif de 50% en 2027. Ce pourcentage progressera au fur et à mesure des capacités des producteurs ligériens à fournir nos cantines. Au vu de la structuration de la filière bio actuelle, que nous ne cesserons d'accompagner, je pense toutefois qu'il sera difficile d'assurer dès 2025 l'objectif de 50% produits biologiques d'ici 2025.			Locale et bio? Méfiance sur la notion de "qualité ou équivalente"
	→ la mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.						
	<b>5. Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :</b>						

<b>5 – Développement de l'agroécologie</b>	→ fixer un objectif ambitieux en matière d'agroforesterie: replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchées),				
	→ développer les alternatives à la fertilisation de synthèse: culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchées),				
	→ développer l'agriculture biologique: mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutenir les installations et les transmissions en bio.				
<b>6 – Soutien à l'élevage durable et à la production de légumineuses</b>	<b>6. Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :</b>				
	→ faire apparaître une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),				
	→ supprimer les aides FEADER aux élevages industriels,			Je souhaite toutefois travailler à un dispositif de plafonnement des aides FEADER pour maîtriser l'extension des élevages industriels.	
	→ stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).				

<b>7 – Plan de relance régional pour le climat</b>	<b>7. Elaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec la Préfecture de Région :</b>					
	financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,					
	→ exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que: les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération).			Nous inscrivons l'action de la Région dans la stratégie bas carbone telle qu'elle sera définie par la COP régionale qui sera réunie dès le début de l'année 2022. Nos politiques publiques seront soumises à une évaluation annuelle par réalisée par le comité de suivi de cette COP de façon à mesurer l'effet de notre action sur les émissions carbone régionales, et entreprendre des ajustements lorsque nécessaire. Un budget vert sera également mis en place pour améliorer la lisibilité de l'action publique menée par la Région et mieux connaître l'impact des actions menées par le Conseil régional.		
<b>8 – Reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs</b>	<b>8. Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs :</b>					
	→ faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure,					

	→ accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent,				
	→ réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.				
<b>9 – Soutien à la rénovation énergétique auprès des ménages précaires</b>	<b>9. Afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.</b>				
<b>10 – Développement du service public de performance énergétique de l'habitat</b>	<b>10. Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performante pour passer à l'acte. Ce service public de proximité doit :</b>				
	→ pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires;				
	→ proposer une information, un conseil et un accompagnement personnalisé et indépendant,				
	→ couvrir tout le territoire et être accessible à toutes et tous,				



	<p>→ proposer des financements suffisants, notamment par le biais de sociétés de tiers-financement régionales, et pérennes pour les particuliers. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).</p>					
<p><b>11 – 100% énergies renouvelables en 2050</b></p>	<p><b>11. Construire et déployer une feuille de route vers le 100% énergies renouvelables en 2050 au plus tard, avec une place significative accordée aux projets locaux et citoyens – associant collectivités, habitants, agriculteurs et autres acteurs locaux pour atteindre l'objectif de 15% d'énergie renouvelable citoyenne en 2030. Cette ambition doit se traduire en politiques publiques structurantes, telles que:</b></p>					
	<p>→ le financement des réseaux régionaux de l'énergie citoyenne pour accompagner des projets, des campagnes d'information et de communication vers les habitants et les collectivités,</p>					
	<p>encourager l'ancrage territorial des projets, des études et pour l'investissement des citoyens et acteurs locaux,</p>					
<p>→ la mise à disposition d'une ingénierie pour faciliter les coopérations territoriales.</p>						

<b>12 – Soutien à l'ingénierie de transition écologique des collectivités</b>	<b>12. Soutenir le développement d'une ingénierie d'animation des démarches de transition écologique dans les collectivités ou territoires de projet pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux. Ce soutien peut prendre la forme de (co)financements, de formations et de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités infrarégionales</b>					
<b>13 – Mobilisation des habitants sur les enjeux climatiques</b>	<b>13. Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux:</b> → développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique, → définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.					
<b>14 – Prévention des déchets</b>	<b>14. Promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consigne et autres démarches d'économie circulaire):</b> → orienter des budgets spécifiques au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets,					

	→ lancer des appels à projets dédiés (soutien financier),				
	→ sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).				
<b>15 – Adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>15. Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, instaurer des critères de diversification supplémentaires pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques :</b>				
	→ au moins 30% de diversification dès 2 hectares et une maille à 2 hectares (soit pour chaque tranche de 2 ha), obligatoire pour l'obtention,				Prise en compte de l'adaptation au changement climatique?
	→ au moins 3 essences dont au moins une essence de feuillu (supérieur à 70%) et une essence autochtone (pour une bonification à 80% du taux d'aide).				Prise en compte de l'adaptation au changement climatique?

# Morançais2021

Intitulé retenue pour l'évaluation global	Les 15 propositions du RAC :	OUI	NON	PRÉCISIONS DU CANDIDAT.E	note	commentaires
<b>0 - Réduction de 55% des GES d'ici à 2030</b>	Vous engagez-vous dès maintenant à respecter les objectifs européens de réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030, et de les traduire en mesures opérationnelles à court terme ?					Pas dans le programme ni le SRADDET
<b>1 – Accessibilité aux transports durables</b>	<b>1. Faciliter l'accessibilité aux transports durables :</b>					
	→ en faisant des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés,					Mesure 8
	→ en proposant une offre adéquate/croissante d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux,					Pas accès vélo dans le programme.
	→ en proposant une tarification solidaire des transports ferroviaires.					gratuité seulement pour "les policiers et les militaires armés"
<b>2 – Développement du transport ferroviaire</b>	<b>2. S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles, notamment les «petites lignes», et développer l'offre ferroviaire, en particulier les services express métropolitains pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.</b>					réponse partielle dans le programme. Manquent les moyens et position sur service express métropolitain
<b>3 –Aucune aide aux projets aéroportuaires</b>	<b>3. Ne plus accorder de subventions publiques et s'opposer aux projets d'extension d'aéroports, s'engager à investir le montant équivalent épargné dans et pour des activités favorables à la transition juste et écologique.</b>					

<b>4 – Alimentation durable dans les lycées</b>	<b>4. Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment lycées) :</b>				Proposer des repas "100% français, 50% régional et 20% bio" dans nos lycées (et 100% de viande locale) 1ere région à lancer un plan "alimentation/santé": promouvoir une alimentation saine, locale, de saison et de qualité.
	→ la mise en place par les régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d'un choix végétarien quotidien d'ici 2025. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que la meilleure option consiste à s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.				
	→ 50% de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.				
	→ la mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.				"introduire une tarification sociale et familiale dans le prix des repas à la cantine"
<b>5. Développement de</b>	<b>5. Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :</b>				
	→ fixer un objectif ambitieux en matière d'agroforesterie: replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchées),				Mesure trop limitée dans le programme (cf mesure 6)

<b>5 – Développement de l'agroécologie</b>	→ développer les alternatives à la fertilisation de synthèse: culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchées),				
	→ développer l'agriculture biologique: mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutenir les installations et les transmissions en bio.				Seul engagement: doubler la surface agricole bio, accompagner les exploitations et réduire les émissions de CO2 (démarche "ferme bas carbone") GES principaux: méthane et azote (et pas CO2) Programme:
<b>6 – Soutien à l'élevage durable et à la production de légumineuses</b>	<b>6. Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :</b>				1) soutenir notre industrie agro-alimentaire et nos filières d'excellence: viande, lait, volaille, végétal et vin 2) Moderniser les exploitations et soutenir l'installation des jeunes agriculteurs
	→ faire apparaître une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),				
	→ supprimer les aides FEADER aux élevages industriels,			On ne peut pas stopper brutalement, il faut un accompagnement	
	→ stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).				
	<b>7. Elaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec la Préfecture de Région :</b>				

<b>7 – Plan de relance régional pour le climat</b>	financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,				
	→ exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que: les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération).				"Poursuivre les investissements en faveur de nos routes", "1er avion à hydrogène", 5G,...
<b>8 – Reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs</b>	<b>8. Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs :</b>				
	→ faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure,				Pas dans le programme
	→ accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent,				

	→ réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.				
<b>9 – Soutien à la rénovation énergétique auprès des ménages précaires</b>	<b>9. Afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.</b>				"soutenir la rénovation énergétique de 128 000 logements (+220 000 d'ici 2027).
<b>10 – Développement du service public de performance énergétique de l'habitat</b>	<b>10. Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performante pour passer à l'acte. Ce service public de proximité doit :</b>				
	→ pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires;				
	→ proposer une information, un conseil et un accompagnement personnalisé et indépendant, → couvrir tout le territoire et être accessible à toutes et tous,				



	<p>→ proposer des financements suffisants, notamment par le biais de sociétés de tiers-financement régionales, et pérennes pour les particuliers. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).</p>					
<p><b>11 – 100% énergies renouvelables en 2050</b></p>	<p><b>11. Construire et déployer une feuille de route vers le 100% énergies renouvelables en 2050 au plus tard, avec une place significative accordée aux projets locaux et citoyens – associant collectivités, habitants, agriculteurs et autres acteurs locaux pour atteindre l'objectif de 15% d'énergie renouvelable citoyenne en 2030. Cette ambition doit se traduire en politiques publiques structurantes, telles que:</b></p>					<p>+50% d'énergies renouvelables (sans préciser échéance...), rien sur les énergies citoyennes</p>
	<p>→ le financement des réseaux régionaux de l'énergie citoyenne pour accompagner des projets, des campagnes d'information et de communication vers les habitants et les collectivités,</p>					
	<p>encourager l'ancrage territorial des projets, des études et pour l'investissement des citoyens et acteurs locaux,</p>					
	<p>→ la mise à disposition d'une ingénierie pour faciliter les coopérations territoriales.</p>					

<b>12 – Soutien à l'ingénierie de transition écologique des collectivités</b>	<b>12. Soutenir le développement d'une ingénierie d'animation des démarches de transition écologique dans les collectivités ou territoires de projet pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux. Ce soutien peut prendre la forme de (co)financements, de formations et de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités infrarégionales</b>					
<b>13 – Mobilisation des habitants sur les enjeux climatiques</b>	<b>13. Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux:</b> → développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique, → définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.					
<b>14 – Prévention des déchets</b>	<b>14. Promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consigne et autres démarches d'économie circulaire):</b> → orienter des budgets spécifiques au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets,					programme: "développer économie circulaire pour réduire nos déchets et créer des emplois"  Absence de précision dans le programme

	<p>→ lancer des appels à projets dédiés (soutien financier),</p>					
	<p>→ sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).</p>					
<p><b>15 – Adaptation des forêts au changement climatique</b></p>	<p><b>15. Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, instaurer des critères de diversification supplémentaires pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques :</b></p>					<p>"2 Millions d'arbres plantés d'ici 2024", création de nouvelles réserves naturelles</p>
	<p>→ au moins 30% de diversification dès 2 hectares et une maille à 2 hectares (soit pour chaque tranche de 2 ha), obligatoire pour l'obtention,</p>					<p>Aucune précision sur diversité</p>
	<p>→ au moins 3 essences dont au moins une essence de feuillu (supérieur à 70%) et une essence autochtone (pour une bonification à 80% du taux d'aide).</p>					

# La région de tous les progrès

Intitulé retenue pour l'évaluation global	Les 15 propositions du RAC :	OUI	NON	PRÉCISIONS DU CANDIDAT.E	note	commentaires
<b>0 - Réduction de 55% des GES d'ici à 2030</b>	Vous engagez-vous dès maintenant à respecter les objectifs européens de réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030, et de les traduire en mesures opérationnelles à court terme ?					Rien dans le programme
<b>1 – Accessibilité aux transports durables</b>	<b>1. Faciliter l'accessibilité aux transports durables :</b>					
	→ en faisant des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés,					Ne s'engage suffisamment dans le programme: "poursuite de la modernisation du transport ferroviaire"
	→ en proposant une offre adéquate/croissante d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux,					Rien sur le vélo dans le programme
	→ en proposant une tarification solidaire des transports ferroviaires.					
<b>2 – Développement du transport ferroviaire</b>	<b>2. S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles, notamment les «petites lignes», et développer l'offre ferroviaire, en particulier les services express métropolitains pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.</b>					Ne s'engage pas dans le programme: "poursuite de la modernisation du transport ferroviaire"
<b>3 –Aucune aide aux projets aéroportuaires</b>	<b>3. Ne plus accorder de subventions publiques et s'opposer aux projets d'extension d'aéroports, s'engager à investir le montant équivalent épargné dans et pour des activités favorables à la transition juste et écologique.</b>					Soutient le développement du trafic aérien
	<b>4. Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment lycées) :</b>					

<p><b>4 – Alimentation durable dans les lycées</b></p>	<p>→ la mise en place par les régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d'un choix végétarien quotidien d'ici 2025. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que la meilleure option consiste à s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.</p>				Rien dans le programme
	<p>→ 50% de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.</p>				
	<p>→ la mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.</p>				
<p><b>5 – Développement de l'agroécologie</b></p>	<p><b>5. Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :</b></p>				Soutien au pratique agricole innovante
	<p>→ fixer un objectif ambitieux en matière d'agroforesterie: replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchées),</p>				
	<p>→ développer les alternatives à la fertilisation de synthèse: culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchées),</p>				
	<p>→ développer l'agriculture biologique: mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutenir les installations et les transmissions en bio.</p>				

<b>6 – Soutien à l'élevage durable et à la production de légumineuses</b>	<b>6. Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :</b>				
	→ faire apparaître une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),				
	→ supprimer les aides FEADER aux élevages industriels,			On ne peut pas stopper brutalement, il faut un accompagnement	
	→ stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).				
<b>7 – Plan de relance régional pour le climat</b>	<b>7. Elaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec la Préfecture de Région :</b>				
	financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,				
	→ exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que: les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération).				5G présentez comme une solution pour le climat ? En contradiction avec le rapport du Haut conseil pour le climat

<b>8 – Reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs</b>	<b>8. Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs :</b>				
	→ faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure,				
	→ accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent,				
	→ réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.				
<b>9 – Soutien à la rénovation énergétique auprès des ménages précaires</b>	<b>9. Afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.</b>				

<b>10 – Développement du service public de performance énergétique de l'habitat</b>	<b>10. Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performante pour passer à l'acte. Ce service public de proximité doit :</b>					
	→ pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires;					
	→ proposer une information, un conseil et un accompagnement personnalisé et indépendant,					
	→ couvrir tout le territoire et être accessible à toutes et tous,					
	→ proposer des financements suffisants, notamment par le biais de sociétés de tiers-financement régionales, et pérennes pour les particuliers. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).					



<p><b>11 – 100% énergies renouvelables en 2050</b></p>	<p><b>11. Construire et déployer une feuille de route vers le 100% énergies renouvelables en 2050 au plus tard, avec une place significative accordée aux projets locaux et citoyens – associant collectivités, habitants, agriculteurs et autres acteurs locaux pour atteindre l'objectif de 15% d'énergie renouvelable citoyenne en 2030. Cette ambition doit se traduire en politiques publiques structurantes, telles que:</b></p> <p>→ le financement des réseaux régionaux de l'énergie citoyenne pour accompagner des projets, des campagnes d'information et de communication vers les habitants et les collectivités,</p> <p>encourager l'ancrage territorial des projets, des études et pour l'investissement des citoyens et acteurs locaux,</p> <p>→ la mise à disposition d'une ingénierie pour faciliter les coopérations territoriales</p>			<p>Cet objectif ne pourrait s'atteindre qu'en couvrant le territoire d'éoliennes, ce qui est la pire des solutions</p>	<p>Programme: "le développement des énergies renouvelablese ==&gt; insuffisant, pas de sortie des énergies fossiles, pas de projection...</p>
<p><b>12 – Soutien à l'ingénierie de transition écologique des collectivités</b></p>	<p><b>d'une ingénierie d'animation des démarches de transition écologique dans les collectivités ou territoires de projet pour mobiliser, sensibiliser et accompagner les acteurs locaux. Ce soutien peut prendre la forme de (co)financements, de formations et de mise en réseau des élus et techniciens des collectivités infrarégionales</b></p>				

<b>13 – Mobilisation des habitants sur les enjeux climatiques</b>	<b>13. Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux:</b>				
	→ développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique,				
	→ définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.				
<b>14 – Prévention des déchets</b>	<b>14. Promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consigne et autres démarches d'économie circulaire):</b>				
	→ orienter des budgets spécifiques au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets,				
	→ lancer des appels à projets dédiés (soutien financier), → sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).				

<b>15 – Adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>15. Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, instaurer des critères de diversification supplémentaires pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques :</b>				
	→ au moins 30% de diversification dès 2 hectares et une maille à 2 hectares (soit pour chaque tranche de 2 ha), obligatoire pour l'obtention,				
	→ au moins 3 essences dont au moins une essence de feuillu (supérieur à 70%) et une essence autochtone (pour une bonification à 80% du taux d'aide).				

# Debout les Pdl

Intitulé retenue pour l'évaluation global	Les 15 propositions du RAC :	OUI	NON	PRÉCISIONS DU CANDIDAT.E	note	commentaires
<b>0 - Réduction de 55% des GES d'ici à 2030</b>	Vous engagez-vous dès maintenant à respecter les objectifs européens de réduction de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030, et de les traduire en mesures opérationnelles à court terme ?	X			*	*Debout les PDL s'est engagé à respecter l'objectif fixé par l'Union européenne de réduction des GES de 55% à l'horizon 2050. Cependant cet engagement apparaît très peu crédible au regard des mesures affichées par la liste en matière de sobriété énergétique, de transformation de la mobilité, de mix énergétique et l'absence d'argumentation pour étayer leurs positions
<b>1 – Accessibilité aux transports durables</b>	<b>1. Faciliter l'accessibilité aux transports durables :</b>					
	→ en faisant des gares de véritables pôles multimodaux avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés,	X				
	→ en proposant une offre adéquate/ croissante d'embarquement des vélos dans les trains et cars régionaux,	X				
<b>2 – Développement du transport ferroviaire</b>	→ en proposant une tarification solidaire des transports ferroviaires.	X				
	<b>2. S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles, notamment les «petites lignes», et développer l'offre ferroviaire, en particulier les services express métropolitains pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.</b>	X				

3 –Aucune aide aux projets aéroportuaires	3. Ne plus accorder de subventions publiques et s'opposer aux projets d'extension d'aéroports, s'engager à investir le montant équivalent épargné dans et pour des activités favorables à la transition juste et écologique.	x				
4 – Alimentation durable dans les lycées	4. Proposer une alimentation durable dans sa restauration collective (notamment lycées) :	x				
	→ la mise en place par les régions de deux menus végétariens par semaine et / ou d'un choix végétarien quotidien d'ici 2025. Le Réseau Action Climat précise par ailleurs que la meilleure option consiste à s'engager à la fois sur deux repas végétariens pour tous par semaine et une alternative végétarienne quotidienne.		x			
	→ 50% de produits à la fois biologiques et locaux d'ici 2025.	x				
	→ la mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.	x				
5 – Développement de	5. Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :					
	→ fixer un objectif ambitieux en matière d'agroforesterie: replantation des haies, maintien des prairies naturelles permanentes, développement des arbres dans les champs (programme spécifique de la région, Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), aides à l'investissement fléchées),	x				

<b>5 – Développement de l'agroécologie</b>	→ développer les alternatives à la fertilisation de synthèse: culture des légumineuses, plateformes de compostage, etc. (formation, financement des projets collectifs, valorisation des initiatives, MAEC, aides à l'investissement fléchées),	x					
	→ développer l'agriculture biologique: mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) territoriaux non surfaciques, soutenir les installations et les transmissions en bio.	x					
<b>6 – Soutien à l'élevage durable et à la production de légumineuses</b>	<b>6. Engager la mutation protéique en développant l'élevage durable et la production de légumineuses :</b>						
	→ faire apparaître une orientation très claire du Programme Opérationnel du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vers les aides couplées aux légumineuses et fruits et légumes et les aides aux élevages durables (herbagers, origine de l'alimentation, etc.),	x					
	→ supprimer les aides FEADER aux élevages industriels,		x	On ne peut pas stopper brutalement, il faut un accompagnement			
	→ stopper les subventions régionales à l'extension des élevages industriels (ICPE).		x				
<b>7. Elaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique, en lien avec la Préfecture de Région :</b>							
	financements totaux du Plan de relance régional sur des activités favorables au climat et à la biodiversité,		x				

<b>7 – Plan de relance régional pour le climat</b>	→ exclure tous les financements aux impacts néfastes pour le climat ou l'environnement (tels que: les extensions d'aéroports, la construction de nouvelles infrastructures routières et tout projet contribuant à la surproduction et à l'artificialisation des sols, le nucléaire, le financement de projets ou dispositifs qui favorisent l'exploration, la production, le transport ou la consommation d'énergies fossiles, l'agriculture de précision, le développement de la 5G, les agrocarburants de première génération).	x			
<b>8 – Reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs</b>	<b>8. Proposer des plans de reconversion professionnelle ambitieux pour les secteurs les plus émetteurs :</b>				
	→ faire un diagnostic régional par filière afin d'identifier les besoins par région en tenant compte des secteurs d'activités existants, ceux en transformation et ceux menacés de disparaître, ainsi que les opportunités d'activités à développer, dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure,	x			
	→ accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent,	x			
	→ réaliser un diagnostic régional par filière ou branche, avec les partenaires régionaux compétents afin d'identifier les besoins et mettre en lumière les pratiques innovantes pour la transition.	x			

<p><b>9 – Soutien à la rénovation énergétique auprès des ménages précaires</b></p>	<p><b>9. Afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, lier les subventions accordées aux bailleurs à la rénovation énergétique performante (niveau BBC) des logements sociaux et privés.</b></p>	X				
<p><b>10 – Développement du service public de performance énergétique de l'habitat</b></p>	<p><b>10. Déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire. Les ménages ont besoin d'une information claire sur les aides disponibles et d'un accompagnement humain de qualité tout au long de leur parcours de rénovation énergétique performante pour passer à l'acte. Ce service public de proximité doit :</b></p>	X				
	<p>→ pouvoir bénéficier à tous les citoyen.ne.s, et particulièrement les plus précaires;</p>	X				
	<p>→ proposer une information, un conseil et un accompagnement personnalisé et indépendant,</p>	X				
	<p>→ couvrir tout le territoire et être accessible à toutes et tous,</p>	X				
	<p>→ proposer des financements suffisants, notamment par le biais de sociétés de tiers-financement régionales, et pérennes pour les particuliers. La mise en place d'un tel service public d'information et d'accompagnement des ménages est estimée à environ 3 € par habitant par an (200 millions € par an à l'échelle nationale).</p>	X				





<b>13 – Mobilisation des habitants sur les enjeux climatiques</b>	<b>13. Sensibiliser et former les habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux:</b>	x				
	→ développer les formations initiales et continues dans les secteurs clés de la transition et renforcer l'information et le changement de pratiques favorables à la transition écologique,	x				
	→ définir et porter un plan régional d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au climat sur tout le territoire auprès de tous les publics, en partenariat avec les acteurs locaux spécialisés sur ces questions.	x				
<b>14 – Prévention des déchets</b>	<b>14. Promouvoir et soutenir financièrement les projets locaux et régionaux permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consigne et autres démarches d'économie circulaire):</b>	x				
	→ orienter des budgets spécifiques au sein de la Région (moyens humains) pour animer cette démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale et faciliter l'installation ou le lancement de ces projets,	x				
	→ lancer des appels à projets dédiés (soutien financier),	x				
	→ sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à cet enjeu et favoriser les synergies pour le soutien des projets (notamment de la part des autres collectivités locales).	x				

<b>15 – Adaptation des forêts au changement climatique</b>	<b>15. Dans le cadre de l'adaptation des forêts au changement climatique, instaurer des critères de diversification supplémentaires pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques :</b>	x				
	→ au moins 30% de diversification dès 2 hectares et une maille à 2 hectares (soit pour chaque tranche de 2 ha), obligatoire pour l'obtention,	x				
	→ au moins 3 essences dont au moins une essence de feuillu (supérieur à 70%) et une essence autochtone (pour une bonification à 80% du taux d'aide).	x				